

CAPACITE DE MEDECINE EN PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES

- **Objectifs** : Il s'agit d'un enseignement pratique et théorique qui aborde toutes les facettes de la médecine légale actuelle, clinique, biologique et thanatologique.
- **Durée** : 2 ans **Nombre de places** : 10 places
- **Droits d'inscription** :
Au Probatoire : 261,10 €
+ 256,00 € de droits complémentaires encaissés en cas de réussite à l'examen probatoire
En 1^{ère} année et 2^{ème} année : 517,10 €
Mémoire final : 396,10€
- **Enseignant responsable** :

Pr J-S RAUL

Institut de Médecine Légale – Faculté de Médecine – 11 rue Humann – 67085 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 68 85 33 43

Mèl : js.raul@unistra.fr

- **Examen probatoire** : **Judi 19 octobre 2017 de 14h00 à 16h00**
Amphithéâtre d'Anesthésiologie - Hôpital Civil

Il consiste en 2 questions traditionnelles d'une heure chacune et d'un entretien de 20 minutes. Une des questions portera sur les lois « bioéthique » du 29/07/94 et/ou l'organisation de la Justice en France, et l'autre sur un dossier pratique comportant des questions relatives au secret professionnel, aux certificats médicaux et à la responsabilité médicale. L'entretien porte sur les connaissances générales du candidat, son cursus médical et ses motivations.

- **Cours et programme** :

Cours : 80h 1^{ère} année + 80h 2^{ème} année.

Stage + TP : 120 h chaque année.

L'enseignement est organisé sous la forme de 4 séminaires par an, organisés alternativement à Strasbourg, Nancy, Reims et Besançon. Le programme sera communiqué ultérieurement aux candidats.

- **Examens** :

Examen de fin de 1^{ère} année : deux épreuves écrites de 1 heure chacune notées sur 20.

Examen de fin de 2^{ème} année : deux épreuves écrites de 1 heure chacune notées sur 20.

Enseignement pratique : il sera validé si le candidat justifie de la réalisation personnelle de 10 autopsies médico-légales, 20 expertises dans le cadre de procédures pénales, civiles et administratives, 10 examens de personnes privées de liberté et 10 examens de victimes de violences sexuelles.

- **Délivrance du diplôme** :

Pour l'obtention du diplôme les candidats doivent avoir réussi les examens de fin de chaque année, validé l'enseignement pratique et validé un mémoire.